



COMMUNE DE LORQUIN

FEUILLE DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2025 à 18h30

Numéro	Objet	Décision du conseil
2025-05-01	Réhabilitation de l'ancienne trésorerie et création de logements	APPROUVEE
2025-05-02	Création d'un parking – demande de subvention	APPROUVEE
2025-05-03	Signature de la convention avec l'UTT pour les écluses	APPROUVEE
2025-05-04	Prise en charge des nids de frelons asiatiques	APPROUVEE
2025-05-05	Subvention exceptionnelle - Inter associations	APPROUVEE
2025-05-06	Subvention de fonctionnement « La Boule Lorquinoise »	APPROUVEE

Le Maire,

Jean-Pierre JULLY

Le secrétaire de séance,

Michel HUMBEL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 08 décembre 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. COLVIS Arnaud, Mme COLL Adeline, adjoints Mmes JACQUOT Bernadette – URBAN Isabelle – M. HUMBEL - Mmes NOLL Nathalie – BERTONI Angelina - HELLER Brigitte - DUMOULIN Vanessa - M. FUCHS Hervé, Mme RABY Séverine conseillers municipaux.

Membre absent : M. GARDEREAU Olivier qui donne procuration à Mme ARGANT Claudie

M. HUMBEL Michel est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 30 octobre 2025

1. Travaux 2026 –
 - a. Réhabilitation de l'ancienne trésorerie et création de 5 logements
 - Maîtrise d'œuvre
 - Demande de subventions
 - b. Création d'un parking – Demande de subvention
 - c. Ecluses en place – Convention avec l'UTT de Moselle
2. Affaire domaniale - Déclaration d'intention d'aliéner
3. Prise en charge des nids de frelons sur la commune
4. Subvention aux associations
 - a. Inter-associations (repas des aînés)
 - b. Nouvelle association « La boule Lorquinoise »
5. Divers

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025

1. Travaux 2026 –

a. Réhabilitation de l'ancienne trésorerie et création de 5 logements

Lors de la séance du conseil municipal du 15 septembre, le maire avait informé le conseil qu'il avait sollicité l'architecte SCHOHN pour réaliser une étude de faisabilité concernant l'aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne perception.

Le maire présente l'étude de l'architecte SCHOHN aux membres du conseil municipal. Celle-ci prévoit la création de 5 logements, dont deux accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 420 500 € HT, hors mission de contrôle technique, coordination SPS et raccordements divers (ENEDIS, ORANGE, etc.).

La proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre représente 9 % du montant des travaux, soit 37 845 € HT.

La commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR (20 à 30 %) pour l'aménagement et la réaffectation de locaux communaux existants en logements, à une subvention de la Région Grand Est pour la rénovation énergétique des logements.

Mme NOLL Nathalie s'interroge sur le prêt qui est en cours concernant ce bâtiment (ex-perception), le montant des loyers et de savoir à qui la commune allait le louer. Elle demande pourquoi la commune n'a pas essayé de le louer en l'état et souhaite connaître les coûts des frais supplémentaires.

➔ *Le Maire l'informe que l'emprunt est terminé depuis l'année dernière. Que ce bâtiment a été proposé à la CCSMS pour être aménagé en lieu de passage de bras (parents/enfants) et que des courriers ont été adressés à plusieurs organismes pour y installer des professionnels de santé, sans réponse favorable. Le montant des loyers ainsi que les modalités de location ne sont pas encore définis.*

M. COLVIS l'informe que le bâtiment étant déjà bien équipé les frais supplémentaires d'aménagement ne seront pas excessifs.

Mme DUMOULIN Vanessa demande pourquoi la commune n'a pas consulté d'autres architectes.

➔ *Le Maire l'informe que le seuil des marchés pour cette prestation est de 40 000,-€ HT, le montant de l'architecte qui a été consulté est donc inférieur au seuil des marchés et que l'architecte SCHOHN a bonne réputation et qu'il a fait un travail tout à fait satisfaisant pour ce projet.*

Le conseil municipal, à la majorité (2 voix contre),

- Accepte le projet de réhabilitation de l'ancien trésor public et la création de 5 logements,
- Autorise le maire à signer l'acte d'engagement avec l'architecte SCHOHN pour un montant de 37 845,-€ HT,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR,
- Sollicite une subvention à la Région Grand Est.

b. Création d'un parking – Demande de subvention

En date du 09 décembre 2024, le conseil municipal avait décidé d'acquérir un hangar pour créer un parking supplémentaire près de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes.

En effet, la mairie et la salle des fêtes disposent de 2 parkings qui sont généralement utilisés par les habitants de la rue Charly Ochs.

Lors des manifestations à la salle des fêtes ou même lors des cérémonies à l'église, les personnes ne trouvent jamais de place de stationnement. Ce qui rend la circulation dangereuse car ils se garent là où ils peuvent mettant ainsi la sécurité en cause.

C'est pourquoi, la commune a acquis en février un ancien hangar qui se situe à proximité de la mairie, de la salle des fêtes ainsi que de l'église, pour le démolir et créer un parking supplémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de places de parking, le montant des travaux s'élève à 99 731,14 € HT.

c. Aménagement sécuritaire – Convention avec l'UTT de Moselle

Lors de la séance du 24 septembre 2024, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de sécurisation des entrées et des sorties du village.

Les écluses ont été installées en mai 2025. L'UTT de Moselle doit rédiger une convention avec la commune pour ces installations, il convient d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec l'UTT de Moselle pour les installations d'écluses Rue Général de Gaulle et Rue des Vosges.

2. Affaire domaniale – Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
26/11/2025	JACQUES Christophe	Immeuble bâti cadastré section 02 n°423 avec 03 a 94 ca	104, rue Général Leclerc	Décide de renoncer à son droit de préemption

3. Prise en charge des nids de frelons sur la commune

Considérant que le coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques peut être onéreux et que cela constitue un frein à l'éradication de l'espèce par les particuliers ;

Considérant que la destruction des nids de frelons asiatiques nécessite l'intervention de professionnels qualifiés disposant des équipements et autorisations réglementaires ;

Considérant qu'il convient, afin d'assurer un traitement efficace, rapide et homogène sur l'ensemble du territoire communal, de conclure une convention avec un prestataire spécialisé ;

M. le Maire propose une prise en charge à 100 % de la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire communal, afin de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, de protéger la santé publique des habitants et concourir ainsi au maintien de la biodiversité.

M. le Maire propose de signer une convention non-exclusive avec la société GAF NUISIBLES pour la destruction des nids de frelons et la mise en place de pièges, en début d'année

Modalités financières : Pose et suivi de pièges : 40,-€ HT/piège

Retrait de nids : 80,-€ HT/nid (+ 20,-€ HT en hauteur)

Cette convention laisse les particuliers propriétaires fonciers ou ayants droit de la commune libres de souscrire avec d'autres prestataires, dans ce cas, la participation financière de la Commune sera fixée à 50

% du coût de l'intervention, soit 50 % de 80,-€ HT ou 50 % de 100,-€ HT pour la hauteur, et sur présentation d'une facture acquittée.

Description du dispositif d'aide financière :

- Montant : participation de 100 % pour la destruction des nids de frelons asiatiques par la société GAF Nuisibles et participation de 50 %, quel que soit le prestataire engagé ;
- Bénéficiaires : particuliers propriétaires fonciers ou ayants droit de la commune ;
- Modalités de versement de l'aide financière :
 - Facture attestant la destruction d'un nid de frelon asiatique, établie par un professionnel qui devra pouvoir justifier d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits,
 - Titre de propriété ou justificatif du statut d'ayant droit,

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise :

- La prise en charge de 100 % pour la destruction des nids de frelons asiatiques par la société GAF NUISIBLES sur le territoire de la commune, que les administrés conservent la possibilité de faire appel à un autre prestataire de leur choix ; dans ce cas, la participation financière de la Commune sera fixée à 50 % du coût de l'intervention sur la base de 80,-€ HT ou 100,-€ HT (destruction en hauteur), sur présentation d'une facture acquittée.
- le maire à signer la convention avec la société GAF NUISIBLES.

4. Subventions associations

a. Inter-associations - repas des aînés

Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Inter-association pour l'organisation du repas des aînés, le dimanche 26 octobre 2025, à hauteur de 700,-€

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention à l'inter-associations pour un montant de 700,-€.

b. Nouvelle association « La boule Lorquinoise »

Le maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune « La boule Lorquinoise ». Cette association qui était implantée à Bébing, a été délocalisée à Lorquin.

L'amicale de Gare étant en dormance, sera dissoute dans les prochains jours, le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 250,-€ qui était accordée à l'amicale de la gare auparavant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 250,-€ à la Boule Lorquinoise.

5. Divers

- Bulletin municipal n°26 – Distribution semaine 51 – un mail sera envoyé
- Spectacle Saint Nicolas du 06 décembre pour les enfants de la maternelle à la Salle des Fêtes. La compagnie En Musique est venue présenter un spectacle aux enfants suite à l'annulation de dernière minute du spectacle itinérant « La tête dans les nuages », en juillet 2025.
- Repas : Vendredi 12 décembre avec le conseil municipal et les employés
- Vœux de la municipalité, le dimanche 11 janvier à 17h à la Salle des Fêtes